

**Avis de vacance de la fonction de Directeur/trice de l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié
Université Lumière Lyon 2**

La fonction de directeur/trice de l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié sera vacante à compter du 1^{er} avril 2020. Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. L713-3 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

Le Doyen est élu par le Conseil de l'UFR. Son mandat, dont la durée est de cinq ans, est renouvelable une fois. Il est désigné, au scrutin majoritaire à deux tours, parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs en fonction dans l'UFR, qui participent à l'enseignement (article 9 des statuts de l'UFR).

Le/la directeur/trice est choisi.e dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'UFR, sans condition de nationalité.

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi.

Elles seront adressées **au plus tard le lundi 17 février 2020 à 12h00** à M. Guillaume PROTIERE, Directeur sortant, auprès du responsable administratif et financier ou du secrétariat du Doyen, par courriel ou par dépôt.

Le mandat du nouveau/de la nouvelle Directeur/trice prendra effet **le 1^{er} avril 2020**.

Diffusion de l'appel à candidatures	16/01/2020
Date limite de dépôt de candidatures	17/02/2020 à 12h00
Élection en Conseil de l'UFR	09/03/2020

Renseignements :

Cécile BAUDOT, responsable administrative et financière de l'UFR Droit.

☎ : 04.78.69.71.93

courriel : cecile.baudot@univ-lyon2.fr

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié
- Personnels enseignants de l'Université Lyon 2
- Affichage au sein de l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié (affichage papier et sur le site internet de la composante)
- Intranet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation – articles L. 713-1 et L713-3
- Statuts de l'UFR Droit Julie-Victoire Daubié approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 26/09/2014, modifiés.

Fait à Lyon, le 9 janvier 2020

La Présidente de l'Université


Nathalie DOMPNIER

ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ DE LYON